



Strasbourg, 18 décembre 2014
cdpc/docs 2014/cdpc (2014) 29 - f final

CDPC (2014) 29 - f final

**COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)**

Comité de rédaction sur le surpeuplement carcéral

1^{ère} RÉUNION

**Strasbourg, 8-9 décembre 2014
9h30 - 17h00
Bâtiment Agora, Salle G04**

RÉSUMÉ

Document établi par le Secrétariat
Direction générale I - Droits de l'homme et Etat de droit

Site du CDPC : www.coe.int/cdpc
Courriel du CDPC : dgi-cdpc@coe.int

Le comité de rédaction sur le surpeuplement carcéral :

- a approuvé son ordre du jour et son ordre des travaux et élu M. Mauro PALMA président (Réf : ordre du jour à l'Annexe I ; liste des participants à l'Annexe II) ;
- a tenu compte des informations communiquées par M. Carlo Chiaromonte, secrétaire du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), sur les raisons de la création de ce comité, à savoir le problème persistant du surpeuplement carcéral que rencontre plus de la moitié des administrations pénitentiaires des Etats membres du Conseil de l'Europe. M. Chiaromonte a aussi rappelé que l'initiative d'engager un dialogue au niveau européen entre les services pénitentiaires et les services de probation d'une part, et les juges et les procureurs d'autre part avait été lancée à la 17^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs d'administration pénitentiaire (Rome, 2012) et que l'idée de constituer un groupe de travail avait été avancée à la 19^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (Helsinki, 2014) ;
- a consacré un débat à la situation actuelle de l'Europe en matière de politique pénale et de pratiques judiciaires ainsi qu'aux textes juridiques du Conseil de l'Europe dans ce domaine et a conclu que le nombre de recommandations et de lignes directrices relatives à la réduction du recours à l'emprisonnement et à l'utilisation de peines de substitution et de mesures alternatives était suffisant. A en outre estimé qu'une enquête sur les raisons pour lesquelles ces textes ne sont pas pleinement appliqués par les Etats membres devait être menée et qu'en fonction de ses résultats, des lignes directrices pratiques devraient être élaborées et des bonnes pratiques proposées aux autorités nationales ;
- a considéré que le grand public et les décideurs devaient comprendre que la prison n'est pas toujours la meilleure solution ni la plus efficace pour réduire la criminalité et que la réinsertion et la réadaptation sont très importantes pour la sécurité publique. D'autres mesures que l'emprisonnement doivent être prises en considération pour réduire la récidive et traiter les délinquants différemment. A ce sujet, il a été précisé qu'il fallait recourir dans la mesure du possible à des solutions non punitives pour réparer les préjudices causés (justice réparatrice et mesures de droit administratif par exemple) et qu'ainsi, le nombre de détenus diminuerait ;
- était d'avis que parmi les mesures à proposer aux autorités nationales devaient figurer la dépénalisation et/ou la révision de la politique répressive pour certains types d'infractions comme les infractions mineures liées à la drogue et à l'alcool, la criminalité des affaires (auquel cas de lourdes sanctions financières pourraient être beaucoup plus dissuasives) ou les infractions au Code de la route. Les autres mesures devaient comprendre la réduction de la durée des peines d'emprisonnement ; la diminution du recours à la détention préventive par l'exclusion de groupes et de types d'infractions si possible et la diminution de la durée globale prévue par la loi. L'accent a aussi été mis sur la nécessité de sensibiliser le public à l'efficacité et à la rentabilité des sanctions et des mesures appliquées dans la communauté et d'inciter les tribunaux à y recourir davantage ;
- a approuvé la rédaction d'un Livre blanc sur le surpeuplement carcéral qui devrait aussi adresser un message politique aux autorités nationales afin de favoriser, au niveau national, la réflexion et les initiatives communes de tous les organes compétents pour prendre des décisions, mener des politiques et appliquer des pratiques dans ce domaine ;
- a approuvé la teneur générale et les principaux points du futur Livre blanc (Annexe III) ;
- a décidé de compléter ses documents de référence par des sources supplémentaires d'information, à savoir la Recommandation CM/Rec(2010)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures et un rapport de l'APCE sur la promotion d'alternatives à l'emprisonnement ainsi que la Résolution 1938 (2013) et la Recommandation 2018 (2013) de l'APCE sur la promotion d'alternatives à l'emprisonnement ;
- a désigné M. Jesper HJORTENBERG rapporteur général, décidé de continuer, dans les prochains mois, à travailler sur le document par courrier électronique et est convenu de tenir sa prochaine réunion les 30 et 31 mars 2015.

ANNEXE I

Ordre du jour

1. **Ouverture de la réunion** (8 décembre 2014, 9h30)
2. **Election du/de la Président/e du Comité**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Informations communiquées par le secrétariat**
5. **Surpeuplement des prisons : un aperçu réaliste de la situation actuelle en Europe**
6. **Principales raisons du surpeuplement carcéral :**
 - a) la durée des détentions provisoires (et des procédures pénales)
 - b) les peines de prison de longue durée et les condamnés à la réclusion à perpétuité
 - c) le manque de possibilités de libération conditionnelle
 - d) le manque de peines de substitution et de mesures alternatives
 - e) les détenus étrangers
7. **(Nouveaux) outils permettant de réduire le surpeuplement**
8. **Objectifs et résultats des travaux du Comité - Livre blanc sur le surpeuplement des prisons ?**
9. **Divers**
10. **Dates des prochaines réunions**
11. **Fin de la réunion** (9 décembre 2014, 17h)

ANNEXE II

LIST OF MEMBERS / LISTE DES MEMBRES

Committee of Experts on the Operation of European Conventions on Co-operation in Criminal Matters (PC-OC) / Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)

Barbara GOETH-FLEMMICH

Director, Head of Division for International Penal Law, Ministry of Justice (Austria) / Présidente de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (AS/Jur) de l'APCE

Imbi MARKUS

Legal Counselor, International Judicial Co-operation Unit, Estonian Ministry of Justice (Estonia) / Conseiller juridique, unité de la coopération judiciaire internationale, Ministère de la justice (Estonie)

Consultative Council of European Judges (CCJE) / Le Conseil consultatif de juges européens (CCJE)

Bart VAN LIEROP

President of the CCJE (The Netherlands) / Président du CCJE (Pays-Bas)

Richard AIKENS (Apologised/Excusé)

Vice-President of the CCJE (United Kingdom) / Vice-Président du CCJE (Royaume-Uni)

Consultative Council of European Prosecutors (CCPE) / Le Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE)

Cedric VISART DE BOCARME

Member of the CCPE Bureau (Belgium) / membre du bureau du CCPE (Belgique)

Council for Penological Co-operation (PC-CP) / Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

Mauro PALMA

PC-CP Chair (Italy), Advisor to the Minister of Justice / Président du PC-CP, Conseiller auprès du Ministère de la justice (Italie)

Alina BARBU

PC-CP Vice-Chair (Romania), Directorate of Drafting Legislation, Ministry of Justice / Vice-présidente du PC-CP, Direction pour la rédaction des lois, Ministère de la justice (Roumanie)

European Committee on Crime Problems (CDPC) / Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)

Jesper HJORTENBERG

CDPC Chair (Denmark) / Président du CDPC (Danemark)

Hans KROGH HARESTAD

Senior Adviser in the Correctional Service department (Norway) / Conseiller principal du Service correctionnel de l'administration pénitentiaire (Norvège)

European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) / Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

Francesca GORDON

Administrator, Division III / Administrateur, Division III

Jim MCMANUS
CPT member (United Kingdom) / membre du CPT (Royaume-Uni)

European Court of Human Rights (ECtHR) / Cour Européenne des Droit de l'Homme (CEDH)

Hasan BAKIRCI
Member of the Secretariat / membre du Secrétariat

Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Hasan BERMEK
Adviser / Conseiller

Parliamentary Assembly (PACE) / Assemblée parlementaire (APCE)

Meritxell MATEU PI ALDE
Chairperson of the AS/Jur's Human Rights Sub-Committee (Andorra) / Présidente de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (AS/Jur) de l'APCE (Andorre)

Günter SCHIRMER
Deputy to the Head of Secretariat, AS/Jur's Human Rights Sub-Committee / Adjoint au Chef du Secrétariat, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (AS/Jur) de l'APCE

DIRECTORATE GENERAL I / DIRECTION GÉNÉRALE I

HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME

DIRECTORATE / DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT / DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE

L'INFORMATION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Action against Crime Department / Service de la Lutte contre la Criminalité

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Carlo CHIAROMONTE
Head of Division / Chef de Division
Secretary to the European Committee on Crime Problems (CDPC) / Secrétaire du Comité Européen pour les Problèmes Criminels (CDPC)

Iliana TANEVA
Secretary to the Council for Penological Co-operation (PC-CP) / Secrétaire du Conseil de Coopération Pénologique (PC-CP)

Christine COLEUR
Assistant / Assistante

Giorgia SPADA
Assistant / Assistante

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Grégoire DEVICTOR
Derrick WORSDALE
Maryline NEUSCHWANDER

ANNEXE III

**LIVRE BLANC SUR LE SURPEUPLEMENT CARCÉRAL EN EUROPE ET MESURES PROPOSÉES
POUR RÉSOUDRE CE PROBLÈME**

- I. Préface**
- II. Résumé**
- III. Introduction**
- IV. La politique pénale**
 - Des réponses pénales ne devraient être utilisées que si d'autres mesures échouent
 - Utilisation du droit pénal parce que ceci est juste et efficace pas à cause de son rôle punitif symbolique
 - Dépénalisation
 - La prison n'est pas une panacée pour le crime - il faudra mettre fin à l'utilisation excessive de la prison
 - Le rôle du procureur
 - Le rôle du juge
 - Le rôle de la police
 - Travailler avec les médias et l'opinion publique
 - Libération conditionnelle anticipée
- V. Développement d'alternatives à la détention :**
 - Bonnes et mauvaises expériences
 - Sanctions économiques
 - Investissement financier comparé au coût de l'emprisonnement
- VI. Réduction de l'usage à la détention provisoire**
- VII. Détenus condamnés**
- VIII. Détenus étrangers**
- IX. La lutte contre la récidive**
- X. Recommandations et conclusions**
- XI. Documents de référence**